N° 471 Édition du 06 Juillet 2018

PAGES 2 à 4

Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

PAGE 5

Commission Départementale des Terrains & Installations Sportives

PAGES 6 à 12

Montées & descentes saison 2017/2018 (sous réserve des procédures en cours)

FERMETURE ESTIVALE DU DISTRICT

Du Lundi 30 Juillet 2018 (inclus)

Au

Lundi 13 Août 2018 (reprise)

INFOS CALENDRIER

Le calendrier général, les calendriers détaillés et les groupes seront diffusés dans le journal du 13/07/2018 en attente de l'homologation du Comité de Direction.

La Commission Organisation des Coupes recherche des Commissaires !

Le District du Val-d'Oise de Football recherche, pour sa Commission d'Organisation des Coupes, des bénévoles disponibles le mardi après midi (horaires à définir)

La mission consistera à organiser les compétitions des Coupes, administrativement, et sur le lieux des finales en fin de saison.

Consultez la Fiche mission – Cion Organisation des Coupes

Envoyez votre candidature au DVOF en remplissant le Formulaire de demande d'entrée en Commission.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
val d'oise le département
CDOS VAL-D'OISE
INTERSPORT
Crédit Mutuel

ALLEZ LES BLEUS !

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 03 JUILLET 2018

Présents : MM. PODAN-MAVOUNZY, PÉZIÈRE, SABATÉ.

Excusé : M. SÉNÉCAL, TRAON, NDIAYE, Mme SYLVESTRE (Comité).

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2018/2019)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis à partir de 16h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même

La commission demande au club de bien vouloir faire parvenir leurs listes d'engagement pour les dernières catégories SENIORS avant le vendredi 17 aout 2018 dernier délai

La commission demande au club de bien vouloir faire parvenir leurs listes d'engagement pour les dernières catégories U19 – U17 et U15 avant le vendredi 31 aout 2018 dernier délai

COMMUNIQUÉS

Toute demande de dérogation parvenue au DVOF après le mardi précédant la date du match ne sera pas traitée par le secrétariat sauf les changements de terrain sur le même stade et à la même adresse.

Toutefois, les demandes motivées visant à changer l'adresse du stade (pour un même club) arrivées hors délai (mardi soir 18h au plus tard) concernant les matchs du week-end à venir seront traitées par le Secrétariat et feront l'objet d'une sanction financière.

Pour rappel :
Il est demandé aux clubs recevant et visiteur ainsi qu'aux arbitres de bien remplir les feuilles de match en n'omettant pas d'indiquer obligatoirement les noms et numéros de licence des délégués.

Lors du comité de Direction du 19/07/2017, il a été décidé que pour le critérium des Vétérans +45 ans, il n'y aura plus de classement et plus de désignation d'arbitre officiel, même sur demande.

RAPPEL DU RÈGLEMENT SPORTIF DU DVOF

Article 10.4 - Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal) à l'heure officielle (les deux dernières pour la D1 du Championnat).

La commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations.

Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

NOUVEAU

Article 14. - Les Classements

14.1 - Les épreuves de Championnat de District se disputent par match « aller » et « retour ». Le classement se fait par addition de points. Ils sont comptés comme suit :

- Match gagné .....…….. 3 points
- Match nul .....……..... 1 point
- Match perdu .....…….. 0 point
- Erreur administrative de la part du Club (art. 40.2). 0 point
- Pénalité prévue à l'article 40.1 .....… - 1 point (moins un point)
diminué, le cas échéant, des pénalités émanant du l'application du Règlement disciplinaire et/ou du Challenge Fair Play du D.V.O.F.

Article 15.3 - Les clubs doivent déclarer, lors de l'engagement de leurs équipes, le terrain sur lequel elles évoluent et sa surface de jeu.

Les clubs possédant dans une même enceinte plusieurs terrains, avec des surfaces de jeu différentes ou non, ont toutefois la possibilité de changer de terrain sous réserve que le nouveau terrain soit classé au niveau correspondant à celui de la compétition concernée.

Dans ce cas, le changement de terrain ne constitue pas un motif de report de la rencontre et ne peut pas remettre en cause son résultat.

Les joueurs des clubs visiteurs doivent donc se munir des équipements leur permettant d'évoluer sur toutes les surfaces de jeu.

Les clubs possédant plusieurs terrains situés à des adresses différentes, susceptible de faire des modifications en cours de saison, doivent faire connaître, au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant les rencontres, le lieu de celles-ci à leur adversaire et à la Ligue sous peine de match perdu par pénalité, en application de l'article 40.1 du présent Règlement Sportif.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE

CRITERIUM +45 ans Poule A
Match n° 19512900 du 13/05/2018
FC PUISEUX LOUVRES 95 15 / FC FRANCONVILLE 15

La commission décide :
La suspension de l'équipe +45 ans de **PUISEUX LOUVRES 95 de toute compétition officielle** pour la saison 2018/2019.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

ANCIENS D3 Poule A
Match n° 19800220 du 13/05/2018

ECLAIR DE PRUISEUX 11 / FCM VAUREAL 11

ECLAIR DE PRUISEUX 11	0 point	3 buts
FCM VAUREAL 11	3 points	5 buts

TERRAIN DE REPLI

En application de l'ART 40.7 du RS du DVOF, la Commission Organisation des Compétitions demande aux clubs suivants de fournir le nom et l'adresse du terrain de repli après accord écrit du club mettant à disposition leurs installations. Les premiers matches à domicile sont concernés par cette décision. Une réponse doit parvenir à la COC pour le Mardi 28 août au plus tard. À défaut, le match sera perdu par pénalité (Article 40.6)

FAS ARNOUVILLE
U17 D2 1 match de suspension ferme

US PERSAN 03
U17 D2 3 matches de suspension ferme

FC GOUSSAINVILLE
U17 D2 2 matches de suspension ferme + huis clos

SOISY AND MARGENCY
SENIORS D4 1 match de suspension ferme

ERAGNY
SENIORS D2 2 matches de suspension ferme

GROSLAY
SENIORS D3 1 match de suspension ferme

RFC ARGENTEUIL
U17 2 matches de suspension ferme du terrain

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ APRÈS 2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCH

CRITERIUM +55 ans
Match n° 19964952 du 17/12/2018
US EZANVILLE ECOUEN 20 / ACS CORMEILLAIS 20

US EZANVILLE ECOUEN 20 Amende 52€

US EZANVILLE ECOUEN 20	0 point	0 but
ACS CORMEILLAIS 20	3 points	5 buts

COURRIER DES CLUBS

ÉCLAIR DE PUISEUX
Courriel du 09/06/2018
Suite erreur administrative, veuillez recréditer le compte du club de l'**ECLAIR DE PUISEUX** de la somme de 84€ correspondant aux appels de feuilles de match demandées à tort.

BRUYÈRES BERNES
Courriel du 03/07/2018
Suite erreur administrative, c'est l'équipe **SENIORS 2 de** l'**USM BRUYERES BERNES** qui accède en **D4** à la place des **ASSYRO CHALDEENS 1.**

Secrétaire de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

Présidente de Séance
Mme SYLVESTRE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 03 JUILLET 2018

Présents : MM. FEBVAY –CHUPPE - PLASSART- BROGNARA- ANDRIEU- DA MATA

Excusés : MM. MAGGIO- LETELLIER.

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 19 juin 2018.
Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :
Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENT

VILLE DE MOURS Stade MUNICIPAL NNI 95 436 01 01
Communication de M. LESUEUR en vue de la confirmation de classement du terrain.

RÉUNION

Mise à jour des dossiers.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président | **Secrétaire**

Christian FEBVAY | ***Joseph PLASSART***

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017/2018
SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS

DIVISION	MONTEES	DESCENTES	Commentaires
SENIORS			
D1	FC OSNY	ARGENTEUIL FC	
	FC CERGY PONTOISE 2	ARGENTEUIL RFC 2	**Montée supp**
D2	ST LEU 95 FC 2	PARISIS F.C. 2	
	CORMEILLAIS ACS	PONTOISIENNE JS	
	FC JOUY LE MOUTIER 1	GARGES FCM 2	**Montée supp**
		AUVERS ENNERY FC	
D3	EZANVILLE ECOUEN US	SURVILLIERS AVENIR	
	NEUVILLE S/ OISE AS	EXEMPT	
	CHAMPAGNE 95 SFC	PARMAIN AC	
	SARCELLES AAS 3	FRANCONVILLE FC 3	
	ES MARLY 2	ENT. BEAUMONT MOURS	**Montée supp**
		GOUSSAINVILLE FC 3	
D4	ECOUEN FC 2	MAGNY VEXIN FC 1	
	BONNEUIL EN FRANCE	SURVILLIERS AVENIR 2	
	BRUYERES BERNES USM	ECLAIR DE PUISEUX 2	
	FOSSES UF	FRETTOISE ES 2	
	COSMO TAVERNY 3	EXEMPT	
	MONTMORENCY FC 1	EXEMPT	
	VAUREAL FCM 1	FRANCO TURC	**Montée supp**
D5	EAUBONNE CSM		
	BOUFFEMONT ACF		
	EZANVILLE ECOUEN US 2		
	ENT.BOISSY CORM.CHAR		
	BONNEUIL EN FRANCE 2		
	ERMONT AS 3		
	MONTSOULT BAILLET US 1		**Montée supp**
	ASSYRO CHALDEENS 1		

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017/2018
SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS

DIVISION	MONTEES	DESCENTES
CDM		
D1	FC FRANCONVILLE 5	MERY MERIEL BESSANCO 5
		MONTIGNY OL 5
D2	SFC CHAMPAGNE 95 5	
	CSM EAUBONNE 5	

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017/2018
SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS

DIVISION	MONTEES	DESCENTES
ANCIENS		
D1	ARGENTEUIL RFC 11	MONTMORENCY FC 11
		PARMAIN AC 11
D2	AS MENUCOURT 11	MAGNY VEXIN FC 11
	RC GONESSE 11	PARISIS F.C. 13
		BEAUCHAMP A.S. 12
		FRANCO PORTUGAIS ARG 11
D3	FC JOUY LE MOUTIER 11	VEXIN A.S. 11
	FC ERAGNY 11	CHAMPAGNE SFC 95 11
	JS VILLIERS LE BEL 11	BEAUCHAMP AS 13
	ENT MERY MERIEL BESSANC 12	DEUIL ENGHIEN FC 12
		ARNOUVILLE F. AS 11
		CHEMINOTS CHAMBLY CO 11
D4	FC CERGY PONTOISE 12	
	USO BEZONS 12	
	ACF BOUFFEMONT 12	
	AS NEUVILLE 12	
	OL MONTIGNY 12	
	OL VIARME ASNIERES 11	

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017/2018
SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS

DIVISION	MONTEES	DESCENTES
U19		
D1	FC St LEU 1	DEUIL ENGHIEN FC 1
		ST OUEN L AUMONE AS 2
D2	SARCELLES AAS 2	DEUIL ENGHIEN FC 2
	ARGENTEUIL FC 1	EXEMPT
		ENT EZANVILLE BOUFFEMONT 1
		FC MONTMORENCY 1
		JS PONTOISIENNE 1
		FC AUVERS ENNERY 1
D3	FC St LEU 2	
	AAS SARCELLES 3	
	FC SOISY AND MARG 2	
	RC GONESSE 1	
	AS MENUCOURT 1	
	CSM EAUBONNE 1	

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017/2018
SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS

DIVISION	MONTEES	DESCENTES
U17		
D1	ASSOA 2	FC ST LEU 95 2
		FCM GARGES 2
D2	CORMEILLAIS ACS 2	DEUIL ENGHIEN FC
	GOUSSAINVILLE FC 1	E. PONTOISIENNE OSNY
		ST PRIX ES
		EXEMPT
D3	AAS SARCELLES 3	ENT BEAUMONT MOURS 1
	VIARMES BELLOY CHAUM 1	Ent MERY MERIEL BESSANC 2
	FC JOUY LE MOUTIER 1	EXEMPT
	BEZONS USO 2	EXEMPT
		EXEMPT
		EXEMPT
		SAINT LEU FC 95 3
		ERAGNY FC 2
		FCM GARGES 3
D4	ASSOA 3	
	FC AUVERS ENNERY 1	
	AS VEXIN 1	
	ENT ADAMOIS PRESLES CHAMP 2	
	FC ECOUEN 2	
	USM BRUYERES BERNES 1	

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017/2018
SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS

U15

DIVISION	MONTEES	DESCENTES
D1	AAS SARCELLES 2	CORMEILLAIS ACS 1
		COSMO TAVERNY 2
D2	ARGENTEUIL RFC 2	ECOUEN FC 1
	FC ERAGNY 1	MONTMORENCY FC 1
		GONESSE RC 1
		SOISY ANDILLY MARGEN 2
D3	ENTENTE SSG 3	PARISIS F.C. 2
	GOUSSAINVILLE FC 1	COURDIMANCHE AS 1
	FCM GARGES 2	ARNOUVILLE F. AS 2
	AS MENUCOURT 1	E.PRESLES CHAMPAGNE 1
		VIARMES CHAUM. BELLOY 1
		DEUIL ENGHIEN FC 2
D4	BRUYERES BERNES USM 1	FC MONTMORENCY 2
	GOUSSAINVILLE FC 2	ENT BOISS CORM CHAR 1
	ST LEU 95 FC 2	AS MENUCOURT 2
	ENT.EZANVILLE BOUF. 1	ES FRETTOISE 1
	FC GROSLAY 1	MONTMAGNY SP 1
	FC M GARGES 3	US PERSAN 03 2
D5	ST BRICE F.C. 3	
	ARGENTEUIL RFC 3	
	FCM VAUREAL 2	
	ENT MARLY PUISEUX LOU 2	
	FC DOMONT 1	
	ST LEU 95 FC 3	

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017/2018
SOUS RESERVES DES PROCEDURES EN COURS

DIVISION	MONTEES	DESCENTES
FEMININES		
D1	AAS SARCELLES 1	